



A l'attention du
Bourgmestre et des échevins

Schüttrange, le 24 février 2019

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les échevins,

En application de l'article 25 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et de l'article 5 du règlement d'ordre intérieur, les conseillers communaux du Parti Démocratique souhaitent vous soumettre la question suivante :

Dans l'optique d'informer au mieux les citoyens sur les discussions et délibérations de chaque conseil communal, la tradition fut installée en 2011 de diffuser par Internet avant chaque nouvelle réunion d'un conseil communal le rapport détaillé du conseil précédent.

Pourquoi le collège échevinal ne respecte plus cette tradition, qui constitue un élément de transparence dans la gestion politique d'une commune.

En effet, les rapports détaillés des séances:

du 07.11.2018

du 28.11.2018

du 12.12.2018

du 30.01.2019

font actuellement défaut sur le site Internet de la Commune de Schüttrange.

En vous remerciant d'avance de votre réponse, nous vous prions d'agréer,
Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins, nos meilleures salutations.

EICHER Serge

KAUFFMANN Jean-Pierre

RONK Jim

WELSCH Nicolas